

## INSCRIPTION DE L'OCCUPANT TEMPORAIRE ET CONTRAT AVEC LE RÉSIDENT \*

(SOUS-LOCATION D'UNE CHAMBRE)

*\* (DANS CE DOCUMENT, LE MASCULIN COMPREND LE FÉMININ.)*

### ENTENTE: RÉSIDENT / OCCUPANT TEMPORAIRE

Le résident doit soumettre une demande de sous-location et télécharger dans le Portail du logement le formulaire d'inscription de l'occupant.

Il est entendu que le résident doit libérer les lieux durant la période de sous-location. Le résident consent à rendre les clés et la carte-clé au Service de logement (ci-après appelé "SL") qui les remettra à l'occupant temporaire. Les clés sont déclarées perdues si elles ne sont pas disponibles à temps pour le remplacement. \*

Il est entendu qu'au terme de la période de sous-location, l'occupant temporaire doit, sans autre avis, libérer les lieux et les laisser dans un état convenable de propreté. Il doit rendre ses clés et la carte-clé au SL, sans quoi elles sont déclarées perdues. \*

Durant la sous-location, le résident continue d'être responsable du paiement des droits de résidence et de l'état des lieux.

L'occupant temporaire déclare avoir reçu et lu les règlements qui s'appliquent à l'occupation d'une chambre en résidence, s'engage à les respecter et est assujéti aux sanctions qui y sont prévues en cas de violation.

Advenant, durant la période de sous-location, que des dommages soient imputables à la conduite ou à la négligence de l'occupant temporaire ou de ses invités, l'occupant s'engage à en assumer l'entière responsabilité envers le résident.

Cette entente est nulle si elle ne se fonde pas sur une permission préalable obtenue de l'Université d'Ottawa (SL). Les résidents de l'unité doivent signer à l'endroit désigné du document. Une copie dûment remplie de la présente entente doit être remise au SL.

\* Toute perte de clé ou de carte-clé entraîne des frais importants.

#### RENSEIGNEMENTS

COURRIEL : [residence@uOttawa.ca](mailto:residence@uOttawa.ca)  
INTERNET : [www.uOttawa.ca/logement](http://www.uOttawa.ca/logement)  
TÉLÉPHONE : 613-562-5621  
TÉLÉCOPIEUR : 613-562-5109

FORMULAIRE

**INSCRIPTION DE L'OCCUPANT TEMPORAIRE ET CONTRAT AVEC LE RÉSIDENT \***

(LA PÉRIODE DE SOUS-LOCATION ESTIVALE NE PEUT COMMENCER AVANT LE 27 AVRIL 2019 ET SE TERMINE AU PLUS TARD LE 25 AOÛT 2019, SANS EXCEPTION.)

\* (DANS CE DOCUMENT, LE MASCULIN COMPREND LE FÉMININ.)

**À titre d'occupant:** Vous ne louez pas la chambre de l'Université d'Ottawa, mais vous l'occupez en vertu d'une entente avec le résident et d'une permission du SL. Vous autorisez l'Université d'Ottawa à vérifier votre crédit et vos antécédents financiers. **Si vous n'êtes pas dûment inscrit et n'avez pas votre clé et votre carte-clé, les employés n'ouvriront pas votre porte et vous pourriez être expulsé des résidences.** Vous vous engagez à respecter les règlements de Vie en résidence.

**À titre de résident:** Vous devez remettre une copie de ce formulaire au SL. Durant la période de sous-location, vous n'avez accès à la chambre ou à l'unité qu'avec la permission de l'occupant. Vous ne pouvez copier les clés.

Les résidences sont libres de fumée et toutes les unités sont mixtes (garçons / filles).

IDENTIFICATION DE L'OCCUPANT TEMPORAIRE (La personne qui remplacera le résident régulier)			
PRÉCISEZ M. MME MLLE		NOM DE FAMILLE	
		PRÉNOMS	
DATE DE NAISSANCE	ANNÉE MOIS JOUR	LANGUE DE CORRESPONDANCE	FRANÇAIS ENGLISH
<b>1 ADRESSE DU DOMICILE PERMANENT</b>		<b>2 PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE</b>	
N° ET RUE		NOM DE FAMILLE PRÉNOMS	
VILLE		N° ET RUE VILLE	
PROVINCE PAYS		PROVINCE PAYS	
CODE POSTAL		CODE POSTAL	
MESSAGERIE TEXTE - N° DE CELLULAIRE		IND. RÉG. ET N° DE TÉL.	
COURRIEL		COURRIEL	
ADRESSE PERMANENTE EN VIGUEUR DU		QUEL EST LE LIEN DE CETTE PERSONNE AVEC VOUS (VOTRE PÈRE, VOTRE CONJOINT, VOTRE AMI, ECT.)?	
<b>COMME OCCUPANT TEMPORAIRE, VOUS DEVEZ ÊTRE UN ÉTUDIANT DANS UN ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE.</b>			
ÊTES-VOUS ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA? (Précisez)			
OUI N° ÉTUDIANT (U.O.)		NON AUTRE ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE	
		N° ÉTUDIANT À CET ÉTABLISSEMENT	
ÉTUDES DU PREMIER CYCLE		ÉTUDES DE 2 <sup>e</sup> ET 3 <sup>e</sup> CYCLES	
		ÊTES-VOUS INSCRIT À UN PROGRAMME COOP? OUI NON	

IDENTIFICATION DU RÉSIDENT			
PRÉCISEZ M. MME MLLE		NOM DE FAMILLE	
		PRÉNOMS	
		N° D'ÉTUDIANT	
<b>1 ADRESSE DE LA CHAMBRE QUE VOUS OCCUPEZ ACTUELLEMENT</b>		<b>2 ADRESSE DE CORRESPONDANCE</b>	
45 MANN OU ANNEXE OU HYMAN SOLOWAY		N° ET RUE APP.	
N° D'UNITÉ		VILLE	
N° DE CHAMBRE		PROVINCE	
NIND. RÉG. & N° DE TÉL.		CODE POSTAL	
COURRIEL		IND. RÉG. ET N° DE TÉL.	
		COURRIEL	
		ADRESSE DE CORRESPONDANCE EN VIGUEUR DU	
		ANNÉE MOIS JOUR AU ANNÉE MOIS JOUR	

MODALITÉS DE LA SOUS-LOCATION			
<b>LA PÉRIODE DE SOUS-LOCATION ESTIVALE NE PEUT COMMENCER AVANT LE 27 AVRIL 2019 ET SE TERMINE AU PLUS TARD LE 25 AOÛT 2019, SANS EXCEPTION.</b>			
PÉRIODE DE SOUS-LOCATION	DU ANNÉE MOIS JOUR	AU ANNÉE MOIS JOUR	DROITS D'OCCUPATION \$ PAR SEMAINE PAR MOIS
BIENS LAISSÉS À LA GARDE DE L'OCCUPANT		ACOMPTE \$ (POUR ASSURER LA RÉSERVATION TEMPORAIRE)	
CHAMBRE			
SALON ET SALLE À MANGER			
CUSINE			

SIGNATURES DES RÉSIDENTS			
En tant que résident remplacé, vous devez obtenir la signature des résidents habitant l'unité, c.à.d. ceux qui détiennent un contrat de résidence.			
_____	_____	_____	_____
RÉSIDENT DE LA CHAMBRE A	DATE	RÉSIDENT DE LA CHAMBRE B	DATE
_____	_____	_____	_____
RÉSIDENT DE LA CHAMBRE D	DATE	RÉSIDENT DE LA CHAMBRE E	DATE
Avec l'accord de l'Université, le résident permet à l'occupant temporaire d'occuper la chambre assignée durant l'entière période de sous-location en contre-partie des mensualités convenues. L'acompte perçu est remboursable et le résident ne peut le conserver au-delà de la période de sous-location que pour compenser des frais encourus en raison de la conduite ou de gestes posés par l'occupant temporaire ou ses invités. L'occupant et le résident conviennent que les modalités décrites au verso sont partie intégrante du présent contrat.			
_____	_____	_____	_____
DATE	SIGNATURE (RÉSIDENT REMPLACÉ)	DATE	SIGNATURE (OCCUPANT TEMPORAIRE)